



Mairie d'Erquy

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LECOMTE, Maire.

Présents : Mesdames Christine Ghazali, Aline Vandewalle, Hélène Henry, Valérie Bérenger, Céline Girard,
Messieurs Stéphane Lecomte, Dominique Brachet, Sylvain Collin, Julien Énard, Ali Barreddine,
Patrick Duhin

Absents excusés : Madame Sabine Garnet,
Messieurs Philippe Henry et Guillaume Druon

Pouvoir : Madame Sabine Garnet donne pouvoir à Madame Christine Ghazali
Monsieur Philippe Henry donne pouvoir à Madame Hélène Henry
Monsieur Guillaume Druon donne pouvoir à Monsieur Dominique Brachet

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal
- 3) Compte de Gestion 2023
- 4) Compte administratif 2023
- 5) Affectation des résultats
- 6) Vote des taux des taxes 2024
- 7) Vote des subventions 2024
- 8) Carte Jeunes 2024
- 9) Travaux bâtiment communal
- 10) Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements sécuritaires Rues Jules Ferry et Pasteur
- 11) Budget Primitif 2024
- 12) Questions diverses

La séance est ouverte

N°1/08-04/2024 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Dominique Brachet a été désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

N°2/08-04/2024 Approbation du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2024 a été approuvé **à l'unanimité**.

N°3/08-04/2024 Compte de gestion 2023

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** approuvent le compte de gestion 2023, de Madame La Trésorière de Saint Just en Chaussée, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 277 220.85 € et un excédent d'investissement de clôture de 6 623.30 € soit un excédent global de clôture 283 844.15 €.

N°4/08-04/2024 Compte administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur Patrick Duhin, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuvent le compte administratif 2023 de Monsieur Stéphane Lecomte, Maire qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 277 220.85 € et un excédent d'investissement de clôture de 6 623.30 € soit un excédent global de clôture 283 844.15 €.

Monsieur Stéphane Lecomte, Maire, dont le compte administratif a été présenté, n'a pas participé au vote.

N°5/08-04/2024 Affectation des résultats

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir voté le compte administratif 2023 et constaté un excédent de fonctionnement de clôture de 277 220.85 €, la section d'investissement faisant apparaître un excédent de clôture de 6 623.30 €, les restes à réaliser en recettes d'investissement étant de 5 000 €, les restes à réaliser en dépenses d'investissement étant de 46 975.70 €, décident d'affecter les résultats au budget 2024 comme suit :

- Investissement :
 - Article 001 : Excédent d'investissement reporté **6 623.30 €**
 - Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisés **75 352.40 €**
(35 352.40 € reste à couvrir RAR + 40 000.00 € besoin de financement)

- Fonctionnement :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté **201 868.45 €**

N°6/08-04/2024 Vote des taux des taxes 2024

Sur proposition de Mr le Maire et de la commission des finances, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident de ne pas augmenter les taux des taxes et les votent comme suit :

Foncier bâti :	52.33 %
Foncier non bâti :	59.11 %
Taxe Habitation :	10.61 %

Les taux des taxes ainsi votés assureront un produit de 279 601 €.

N°7/07-04/2024 Vote des subventions

Sur proposition de Mr le Maire et de la commission des finances, les membres du Conseil Municipal, votent les subventions allouées aux associations comme suit :

Association des Fêtes et Loisirs :

Subvention obtenue	4000.00 €	10 voix pour, 4 abstentions
<i>(Messieurs Patrick Duhin, Julien Erard et Madame Hélène Henry, membres du bureau AFLE ne pouvant participer au vote)</i>		
Participation au transport du voyage des enfants	600.00 €	10 voix pour, 4 abstentions
<i>(Messieurs Patrick Duhin, Julien Erard et Madame Hélène Henry, membres du bureau AFLE ne pouvant participer au vote)</i>		
Remboursement animation repas communal :	510.00 €	10 voix pour, 4 abstentions
<i>(Messieurs Patrick Duhin, Julien Erard et Madame Hélène Henry, membres du bureau AFLE ne pouvant participer au vote)</i>		

Association Ecurienne Détente et Loisirs :

Subvention obtenue	1000.00 €	à l'unanimité
--------------------	------------------	----------------------

Association Sauveteurs Aviateurs Alliés-Oise :

Subvention obtenue	200.00 €	à l'unanimité
--------------------	-----------------	----------------------

Jeunes Sapeurs-Pompiers JSP :

Subvention obtenue	100.00 €	à l'unanimité
--------------------	-----------------	----------------------

Coopérative Scolaire de l'Ecole d'Erquery :

Subvention obtenue	500.00 €	à l'unanimité
--------------------	-----------------	----------------------

N°8/08-04/2024 Cartes « Jeune »

Sur proposition de Mr le Maire, Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident de reconduire pour l'année 2024 le dispositif « Carte Jeune ».

En seront bénéficiaires, les enfants de 0 à 18 ans au 1^{er} janvier de l'année.
Le montant des cartes sera réparti comme suit :

30 € pour les naissances de 2011 à 2023
40 € pour les naissances de 2006 à 2010

N°9/08-04/2024 Travaux bâtiment communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident d'entreprendre quelques travaux sur le nouveau bâtiment communal.

- Réparation de la toiture
- Réfection du pignon .

Coût estimatif des travaux : 12 000 TTC

N°10/08-04/2024 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements sécuritaires Rues Jules Ferry et Pasteur

Conformément aux engagements de l'équipe municipale sur la mobilité et la vitesse des rues Jules Ferry et Pasteur, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la société AREA pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de plusieurs aménagements sécuritaires.

La société AREA propose à la commune une mission de maîtrise d'œuvre composée des éléments de mission normalisés selon loi MOP du 12 juillet 1985 et CCAG-PI option B, elle propose de réaliser une mission comportant une tranche ferme, une tranche optionnelle et des missions complémentaires.

Monsieur le Maire précise que l'assistance d'une maîtrise d'œuvre a un coût mais sécurise ce type de travaux d'un point de vue technique et réglementaire.

Après l'exposé de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident la réalisation d'aménagements sécuritaires dans la commune et confient la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre à la société AREA pour un montant de 5 400 € HT.

TRANCHE FERME :

- Élément DIAG / ESQ : Réalisation d'un diagnostic routier et Esquisse (déjà fait par ISR)
- Élément AVP : Réalisation de l'avant-projet
- Élément SUB : Réalisation des dossiers de demande de subventions

Et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de la Communes du Clermontois pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du fond de concours.

N°11/08-04/2024 Budget Primitif

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, votent le budget primitif 2024 proposé par Mr le Maire.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **562 868.45 €** et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **168 570 €**.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent Monsieur Le Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % en section de fonctionnement et en section d'investissement.

N°12/08-04/2024 Questions diverses

- Monsieur Julien Erard demande pour modifier l'horaire des « nuisances sonores ». Il propose pour le samedi, une reprise à 14h au lieu de 15h.

Monsieur le Maire répond que les bruits de voisinage dans le Département de l'Oise sont réglementés par un arrêté préfectoral. Monsieur le Maire n'y est pas défavorable à condition que cette modification soit autorisée et que le Conseil Municipal y soit également favorable.

- Madame Céline Girard demande s'il est possible de boucher certains trous chemin de la longue haie. Monsieur le Maire lui répond favorablement.

Informations du Maire

- Monsieur Le Maire informe que le recensement 2024 s'est bien déroulé et qu'il espère un premier retour du résultat au mois de juin. Il remercie Monsieur Maurice Roffé pour cette mission et rappelle que l'agent recenseur a perçu une indemnité de 1000 € brut soit 803.70 € net .

- Monsieur le Maire informe que lors de la visite du Président et des directeurs de services de la Communauté de Communes du Clermontois, des échanges ont été évoqués dont 2 plus particulièrement :

- ✓ Le risque d'inondation d'habitations sur la place Aristide Briand lors de fortes pluies.
- ✓ Les problématiques liées à l'activité de stockage de véhicules sur l'ancien site de l'entreprise Wattellier.

- Monsieur le Maire informe qu'après concertation des enfants sur le choix du jeux et la validation du Conseil Municipal, le devis sera renvoyé concernant l'aire de jeux. Les travaux seront normalement réalisés en juin.

- Concernant les travaux de rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux (passage au Led), Monsieur le Maire informe que les travaux réalisés par Mr Dumondelle débuteront le lundi 15 avril 2024.

-Concernant le chantier de rénovation du réseau basse tension en cours depuis quelques mois sur la commune, Monsieur le maire informe qu'il a demandé à la SICAE l'organisation d'une réunion de chantier de mise au point globale des travaux en présence de l'entreprise CAGNA et si possible de la société ORANGE et du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit). Cette réunion est prévue le vendredi 19 avril 2024.

-Concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public (passage au Led), Monsieur le Maire informe que selon le SEZEO (Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise) les travaux devraient débuter courant mai.

- Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, télécom et éclairage public de la Ruelle de l'église, Monsieur le Maire informe que les travaux devraient débuter courant juin. Une réunion avec l'ensemble des intervenants est prévue le vendredi 17 mai sur site.

-Monsieur le Maire rappelle que la première édition de l'opération « Nettoyons notre village » a lieu le samedi 13 avril 2024. Il informe qu'une dernière réunion préparatoire est prévue le jeudi 11 avril.

-Monsieur le Maire rappelle que les Élections Européennes ont lieu le dimanche 09 juin 2024. Il informe que pour la bonne organisation de ce scrutin, il proposera un planning aux membres du Conseil Municipal.

-Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'article 15 de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (Loi « APER ») du 10 mars 2023, les communes Françaises doivent définir des ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelable) sur leur territoire.

- Pour ce faire, le Conseil Municipal doit :

1. Définir via un outil numérique préfectoral des propositions de ZAER (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables).
2. Délibérer sur ces propositions pour lancer la concertation avec les habitants.
3. Mettre à disposition des administrés un registre de concertation.
4. À la suite de la concertation, délibérer pour arrêter les ZAER et les transmettre à la Préfecture.

Il informe qu'une réunion de travail sur ce sujet sera prochainement programmée.

La séance est levée à 21h15

Le/La Secrétaire de séance

Le Maire